

SÉANCE DU 30 OCTOBRE 2017

**DELIBERATION N° DEL083-17**

L'an deux mille dix-sept, le 30 octobre à dix-neuf heures,  
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 24 octobre 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

**Présents :**

M<sup>mes</sup> I. BEREZIAT, S. BRANON-MAILLET, , C. EGEA, C. FERRACIOLI, M. GERACI, G. LE CLOAREC, C. PICCA, C. TISON, et MM. R. BAH, J.M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J. FABBRO, D. FINAZZO,  
J.-P. GABBERO, G. MORIN, Y. PERRIER, J. PAVAN, C.SERGENT, P. VERRI.

**Pouvoirs :**

M<sup>me</sup> BONNIN-DESSARTS Alberte (Pouvoir à Georges MORIN, en date du 30 octobre 2017)  
M<sup>me</sup> BREUILLE Michèle (Pouvoir à Jean PAVAN, en date du 30 octobre 2017)  
M<sup>me</sup> CUSSIGH Sylvie (Pouvoir à Paul BERTHOLLET, en date du 30 octobre 2017)  
M. DUSSERRE Andy (Pouvoir à Pierre VERRI, en date du 30 octobre 2017)  
M<sup>me</sup> ROULAND Chloé (Pouvoir à Daniel Finazzo, en date du 28 octobre 2017)

**Absents excusés :**

M<sup>me</sup> Nadège AMBREGNI  
M. Stéphane DUBOIS  
M<sup>me</sup> Alexandra FAURE  
M<sup>me</sup> Gisèle GONZALEZ

M. Jean-Marie BERINGUIER a été élu secrétaire de séance.

**OBJET : Désignation des représentants de la Mairie de Gières à la Société Publique Locale (S.P.L.) « Eaux de Grenoble Alpes ».**

**Rapporteur : Pierre VERRI**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

Par délibération n°DEL023-15 du 18 mai 2015, la commune a désigné des représentants de la Mairie de Gières à la S.P.L. « Eaux de Grenoble Alpes ».

La ville de Gières est actionnaire, minoritaire, de la S.P.L. « Eaux de Grenoble Alpes » et dispose à ce titre :

- d'un siège au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires minoritaires,
- d'un siège au sein du Comité d'Orientation Stratégique,
- d'un siège au sein de l'Assemblée Générale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner Claude SERGENT en tant que représentant de la Mairie de Gières au sein de l'Assemblée Générale.

La délibération n°DEL023-15 du 18 mai 2015 reste inchangée pour les autres représentants de la commune.

Conclusions : la présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre  
les membres présents.

Gières, le 30 octobre 2017.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Pierre VERRI.